

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°126 du mois de juin/juillet 2023. Toute l'équipe **EXPERTOX** vous souhaite une bonne lecture.
Here is our 126th newsletter of June/July 2023. The entire EXPERTOX team wishes you a good reading.

CBD : Vers une interdiction en Europe ?

Le 1er juin 2023, la commission européenne sollicite des données sur la sécurité du CBD dans les produits cosmétiques conformément à la réglementation en vigueur. Cet appel vise à recueillir des informations scientifiques pertinentes pour évaluer la sécurité du CBD, y compris ses éventuels contaminants tels que le THC. La période de consultation pour soumettre les données s'étend jusqu'au 30 septembre 2024. Toutes les parties prenantes sont invitées à contribuer en fournissant des informations scientifiques sur la sécurité du CBD et en proposant des niveaux de concentration sûrs. L'objectif est d'établir des normes de sécurité appropriées pour protéger les consommateurs. [1]

Le 7 juin 2023, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a annoncé l'intention de la France de classer le CBD (cannabidiol) selon le règlement CLH en raison de son potentiel toxique pour la reproduction. L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) sera chargée de l'évaluation de cette classification harmonisée, dont le dossier devrait être soumis à commentaires en 2024. [2].

EXPERTOX est là pour vous accompagner dans les évaluations de risques et/ou réglementaires, ainsi que dans les analyses de cannabinoïdes, n'hésitez pas à nous contacter!

[Sources : [1] ECHA Registry of CLH intentions until outcome, 2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol - available online : <https://echa.europa.eu/fr/registry-of-clh-intentions-until-outcome/-/dislist/details/0b0236e188d02a82> ;[2]Call for data on ingredients used in cosmetic products - Published on: 1/06/2023 European Commission].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

CBD: Towards a Ban in Europe?

On 1st June 2023, The European Commission has issued a call for data regarding the safety of Cannabidiol (CBD) in cosmetic products, in accordance with current regulations. This call aims to gather relevant scientific information for assessing the safety of CBD, including its potential contaminants such as THC. The consultation period for data submission extends until September 30, 2024. All stakeholders are encouraged to contribute by

providing scientific information on the safety of CBD and suggesting safe concentration levels. The goal is to establish appropriate safety standards to safeguard consumers. [1]

On June 7, 2023, the European Chemicals Agency (ECHA) announced France's intention to classify CBD (cannabidiol) under the CLH regulation due to its potential reproductive toxicity. The French National Agency for Food, Environmental and Occupational Health Safety (ANSES) will be responsible for evaluating this harmonized classification, with the dossier expected to be open for comments in 2024. [2]

EXPERTOX is here to assist you in risk and/or regulatory assessments, as well as in cannabinoid analyses. Please feel free to contact us!

[Sources : [1] ECHA Registry of CLH intentions until outcome, 2-[(1R,6R)-3-methyl-6-prop-1-en-2-ylcyclohex-2-en-1-yl]-5-pentylbenzene-1,3-diol - available online : <https://echa.europa.eu/fr/registry-of-clh-intentions-until-outcome/-/dislist/details/0b0236e188d02a82> ;[2]Call for data on ingredients used in cosmetic products - Published on: 1/06/2023 European Commission].

Avis préliminaire du SCCS sur le Butylparaben : Les concentrations jusqu'à 0,14% jugées sûres en cosmétique

Le 8 juin 2023, le SCCS (Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs) a publié son avis préliminaire sur le Butylparaben, portant le numéro CAS 94-26-8 et le numéro EC 202-318-7. La date limite pour les commentaires était fixée au 21 août 2023.

Selon l'évaluation de la sécurité basée sur toutes les données disponibles et les préoccupations liées à l'activité endocrinienne, le SCCS est d'avis que l'utilisation du Butylparaben en tant que conservateur dans les produits cosmétiques à des concentrations allant jusqu'à 0,14% (exprimé en acide) est sûre.

Le SCCS n'a pas précisé la concentration maximale considérée comme sûre pour l'utilisation du Butylparaben en tant que conservateur dans les produits cosmétiques.

En l'absence de données d'exposition solides pour les enfants au Butylparaben dans les produits cosmétiques, le SCCS a noté des préoccupations en matière de sécurité.

Les mandats du SCCS ne traitent pas des aspects environnementaux. Par conséquent, cette évaluation ne couvre pas la sécurité du Butylparaben pour l'environnement.

[Source : Opinion on Butylparaben (CAS No. 94-26-8, EC No. 202-318-7) 6-7 June 2023 - SCCS/1651/23 Preliminary Opinion].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

SCCS Preliminary Opinion on Butylparaben: Concentrations up to 0.14% Deemed Safe in Cosmetics

On June 8, 2023, the SCCS (Scientific Committee on Consumer Safety) published its preliminary opinion on Butylparaben, with CAS No. 94-26-8 and EC No. 202-318-7. The deadline for comments was set for August 21, 2023.

Based on the safety assessment considering all available data and concerns related to endocrine activity, the SCCS considers the use of Butylparaben as a preservative in cosmetic products at concentrations of up to 0.14% (expressed as acid) to be safe.

The SCCS did not specify the maximum concentration considered safe for the use of Butylparaben as a preservative in cosmetic products.

In the absence of solid exposure data for children to Butylparaben in cosmetic products, the SCCS has noted safety concerns.

The SCCS mandates do not address environmental aspects. Therefore, this assessment does not cover the safety of Butylparaben for the environment.

[Source : Opinion on Butylparaben (CAS No. 94-26-8, EC No. 202-318-7) 6-7 June 2023 - SCCS/1651/23 Preliminary Opinion].

L'hexahydrocannabinol (HHC) classé sur la liste des stupéfiants par l'ANSM

Suite à la décision de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la production, la vente et l'usage de l'hexahydrocannabinol (HHC) et de deux de ses dérivés, le HHC-acétate (HCCO) et l'hexahydrocannabiphorol (HHCP), sont interdits depuis le 13 juin 2023.

Le HHC est une molécule dérivée du cannabis obtenue par synthèse chimique. Les produits à base de HHC sont multiples et variés : huiles, résines, herbes à fumer, bonbons, e-liquides... et peuvent en contenir jusqu'à 99 %. Des travaux réalisés par les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) ont établi une équivalence entre le HHC et le cannabis [1]. Du fait de sa structure chimique proche de celle du delta-9 tétrahydrocannabinol (delta-9 THC), substance psychoactive du cannabis, le HHC engendre des effets psychotropes similaires et sa consommation s'accompagne des mêmes risques neurologiques, psychiatriques, cardiovasculaire et de dépendance [2]. Apparu sur le marché européen en mai 2022, suivi de ses deux dérivés, sa consommation en France ne cesse d'augmenter. D'autres pays européens, comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark et le Royaume-Uni, l'ont récemment interdit [3].

D'une manière générale, les industriels fabriquant des produits à base de chanvre doivent contrôler le taux des différents cannabinoïdes dans leurs produits, conformément à la réglementation française et européenne relative à la culture et à l'utilisation du chanvre. EXPERTOX peut vous accompagner dans cette démarche en vous proposant un dosage de cannabinoïdes.

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

ANSM classifies hexahydrocannabinol (HHC) as a narcotic drug

Following a decision of the National Agency for Medicines and Health Products Safety (ANSM), the production, sale and use of hexahydrocannabinol (HHC) and two of its derivatives, HHC-acetate (HCCO) and hexahydrocannabiphorol (HHCP), have been prohibited since June 13, 2023.

HHC is a molecule derived from cannabis and obtained by chemical synthesis. HHC-based products are plentiful and varied: oils, resins, smoking herbs, candies, e-liquids... and can contain up to 99% of HHC. Research carried out by the pharmacodependance- addictovigilance evaluation and information centres (CEIP-A) has established an equivalence between HHC and cannabis [1]. Because of its chemical structure, which is close to that of delta-9 tetrahydrocannabinol (delta-9 THC), the psychoactive substance in cannabis, HHC has similar psychotropic effects, and its use is associated with the same neurological, psychiatric, cardiovascular and dependence risks [2]. Introduced to the European market in May 2022, followed by its two derivatives, its use in France is steadily increasing. Other European countries, such as Austria, Belgium, Denmark and the UK, have recently banned it [3].

Generally speaking, manufacturers of hemp-based products must monitor the levels of the various cannabinoids in their products, in accordance with French and European regulations governing the cultivation and use of hemp. EXPERTO can assist you in this process by proposing a cannabinoid dosage.

[Sources: [1] ANSM, L'ANSM classe l'hexahydrocannabinol (HHC) et deux de ses dérivés sur la liste des stupéfiants, publié le 12/06/2023. Disponible en ligne sur : <https://ansm.sante.fr/actualites/lansm-classe-lhexahydrocannabinol-hhc-et-deux-de-ses-derives-sur-la-liste-des-stupefiants>; [2] franceinfo, L'interdiction du HHC ne va pas "supprimer totalement l'accès" mais "permettra peut-être de diminuer les risques associés", selon un psychiatre, publié le 12/06/2023. Disponible en ligne sur : https://www.francetvinfo.fr/sante/drogue-addictions/cannabis/l-interdiction-du-hhc-ne-va-pas-supprimer-totalement-l-acces-mais-permettra-peut-etre-de-diminuer-les-risques-associes-selon-un-psychiatre_5884286.html; [3] Le Monde, Cannabis : le HHC sera interdit en France à partir de mardi, publié le 12/06/2023. Disponible en ligne sur : https://www.lemonde.fr/sante/article/2023/06/12/cannabis-le-hhc-sera-interdit-en-france-a-partir-de-mardi_6177293_1651302.html].

Vous souhaitez nous rencontrer ?

Nous serons présents au salon première vision du 4 au 6 juillet 2023 à Villepinte.

Nouveautés et Publications/ News and publications

- Présentation du Dr Stephane Pirnay lors d'une formation lelearning à Paris : « Évaluation du risque chimique dans les aliments »
- L'évaluation écotoxicologique par les nouvelles approches méthodologiques en cosmétique et produits de grande consommation – EXPERTO fil d'actualité de skinobs le 4 mai 2023
- Valoriser les sous-produits agricoles et bio-composés actifs Héloïse PASQUIER, Romane MABILOTTE, Mathilde AGRON & Dr Stephane Pirnay – Industries cosmétiques mars 2023
- Article international: Study of the impurities present in the substances of cosmetic products - Eléonore Couture, Lona Guillemin, Stephane Pirnay March 06, 2023

- Dosage des métaux lourds dans le chanvre – Maëlys Maugan, Romane Mabilotte, Mathilde Agron, Lona Guillemain & Dr Stephane Pirnay - ANNALES DE FALSIFICATIONS, DE L'EXPERTISE CHIMIQUE ET TOXICOLOGIQUE SECF n°996, p.11-18.
- Interview du Dr Pirnay sur BFM TV concernant les crèmes solaires le mercredi 07 juin 2023
- Le complément alimentaire, une denrée réglementée et surveillée- Chimie & compagnies N°15- Justine Poisson, Lona Guillemain, Dr Stephane Pirnay
- La fermentation cosmétique : ingrédients issus de la chimie verte, alternative durable aux ingrédients dérivés de la pétrochimie - EXPERTO fil d'actualité de skinobs le 4 juin 2023
- Participation au séminaire sur la réglementation des Cosmétiques en Israël le mercredi 24 mai 2023 – Dr Stephane Pirnay & Marine Guillaume